

courue en sa faveur, et qui n'obtient pas la possession des choses auxquelles s'applique le connaissance, n'est pas tenue de rendre compte, de la vente de ces choses faite par l'agent du débiteur de la Banque.	682
Constitutionalité V. Cité de Montréal.	
Constitutionalité. Les dispositions de la section 16 du ch. 37 des statuts de Québec, de 1879, 42-43 Vic., sont constitutionnelles	283
Contrainte par corps. La contrainte par corps, pour injures personnelles, ne peut, être prononcée que quatre mois après la signification du jugement qui l'accorde. Les mots injures personnelles comprennent ce qui est fait dans la vue d'offenser quelqu'un.....	114
Contrat de mariage V. Donation.	
Corporation municipale. Une corporation municipale est responsable des dommages qui sont causés par les représentations erronées faites par son préposé à une personne demandant une licence.....	605
Corporation municipale. Poursuite en dommages, pour des dommages résultant d'un accident causé par le mauvais état d'un trottoir, et qui plaide au mérite, sans invoquer le défaut de l'avis requis par l'art. 793 C. M., n'a pas droit de se prévaloir de ce défaut d'avis à l'audition au mérite, et encore moins en révision.....	490
Corporation municipale. Est responsable du dommages résultant d'un arc de triomphe qu'elle a laissé construire dans une rue, à l'occasion d'une démonstration publique, et le droit à ces dommages n'est pas soumis à la prescription décrétée par la s. 3 du ch. 85 des statuts Refondus du Canada	386
Corporation municipale. Une municipalité locale à laquelle est annexée une partie du territoire d'une autre municipalité, peut s'obliger à la garantie de la vente de certains immeubles situés dans les limites de l'ancienne municipalité	108
Corporation Municipale V. Vente. --Exception à la forme.— Chemin.	
Cours d'eau. Lorsqu'une industrie est établie dans une localité, et qu'elle constitue la principale industrie, un acqué-	